

A St Just le 12 mai 2025.

Questions CGT DS Smith St Just Au CS2E de mai 2025.

1. **Sous-traitance : liste des commandes sous-traitées avec le nom du client, la gamme machine, le volume sous-traité et sur quel site.**
2. **Santé – Sécurité – Conditions de travail.**
 - 2.1. Point sur les CAT.
 - 2.2. Transmission aux membres du CS2E des rapports de vérification des organismes agréés.
 - 2.3. Nombre de soins et localisation de ces soins sur avril 2025.
 - 2.4. Nombre d'accident sur avril 2025 ainsi que les causes de ces accidents.
 - 2.5. Date d'analyse des encres ayant une odeur d'ammoniac par la CARSAT ?
 - 2.6. Le CS2E vous demande de réaliser de nouveaux essais avec le CR1 près du mur de la maintenance afin de s'assurer de la possibilité de le déplacer manuellement en cas de problèmes. Il est demandé aussi que les membres de la commission soient présent.es.
 - 2.7. Le CS2E vous demande de faire une analyse de risque à l'expédition avec l'organisation à deux caristes, il y a un risque de surcharge de travail donc un risque d'accident.
 - 2.8. Pour les mois d'été avec les fortes chaleurs comment comptez-vous organiser les postes ?
3. **Activité usine :**
 - 3.1. Point sur l'activité de St Just et des autres sites DS Smith.
 - 3.2. Point sur les heures supplémentaires et samedi matin prévues sur juin 2025.
 - 3.3. Nouveaux clients, perspectives dans le temps et M².
 - 3.4. Tous les chevalets qui viennent de Rouen pourraient-ils être mis sur les palettes comme celles du WIP afin de faciliter la mise des chevalets sur machine ?
 - 3.5. Avez-vous déjà des plans pour le futur WIP : quelle place va-t-il prendre et sera-t-il organisé par gamme machine ?
 - 3.6. Qui a la charge de résoudre les problèmes aux expéditions en-dehors des horaires de présence du chef de quai ?

- 3.7. Avec les équipes 2x8 /3x8 plus personne ne sait qui est son chef, et vice versa. Cela devient un gros problème au moment des congés, quelle solution allez-vous apporter pour résoudre ce problème d'organisation ?
- 3.8. Vous mettez en avant votre envie de remobiliser les salarié.es. Remettre le personnel en 3x8 en fait-t-il partit, et si oui, dans quel délai ?

4. Mouvement du personnel.

- 4.1. Point sur les intérimaires.
- 4.2. Point sur les recrutements en cours.
- 4.3. Point à date des augmentations de coefficients, nombre de salarié.es concerné.es date d'application etc...
- 4.4. Nombre de RTT sur 25/26.
- 4.5. Le CS2E vous demande les intitulés et coefficients correspondant propres à chaque poste sur l'onduleuse.
- 4.6. Quand y aura-t-il des réunions d'informations sur la mutuelle pour le personnel ?
- 4.7. Il y a un manque criant d'effectif, cela a pour effet de dégrader les conditions de travail. Le CS2E vous demande des embauches pour stabiliser les effectifs dans l'ensemble des services.
- 4.8. Il y a un manque de formation sur les plieuses, quand et comment prévoyez-vous d'y remédier, et le délai ?

5. Prime de performance.

- 5.1. Taux indicatif de PP d'avril 2025.
- 5.2. Nombre de réclamations et coût sur avril 2025.

6. Point production travaux projets.

- 6.1. Planning des interventions de maintenance sur juin 2025.
- 6.2. Liste des machines ayant eu un entretien préventif sur mars 2025 et liste des pièces remplacées.
- 6.3. Présentation des chiffres du taux de panne supérieur à 4h, inférieur à 4h et le chiffre consolidé sur avril 2025.
- 6.4. Le panneau affichant les camions et le quai au niveau du poste de garde ne fonctionne plus. Date de remise en fonction ?
- 6.5. Date de remise en état du CR5 ?
- 6.6. Il y a toujours des fuites à l'expédition au niveau de l'EM2 quand seront-elles réparées ?
- 6.7. Malgré les engagements pris devant les élu.es CS2E, la fosse ne fonctionne toujours pas. Comment se fait-il qu'elle ne soit toujours pas en état de fonctionner normalement et date de remise en état.
- 6.8. Date de réparation des convoyeurs amont et aval à la 2005 ?
- 6.9. Quand prévoyez-vous une révision complète et une réparation du chargeur 2005 ?
- 6.10. Il y a une fuite d'eau sur un tuyau sprinkler à la presse à balle, date de réparation de ce sprinkler.

6.11. L'écran tactile (MPC) du 1628/2 ne fonctionne plus depuis plus de 6 mois, quand sera-t-il réparé ?

7. Réclamations individuelles et collectives.

7.1. Conformément aux articles Article L3221-2 et Article L3221-4, tout employeur assure, pour un même travail ou pour un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes. Pourtant, vous avez créé un écart entre deux salarié.es d'un même poste (conducteur double face). Que comptez-vous faire pour le salarié dont le cas vous a été exposé par courrier en date du 12 mai 2025 ?

7.2. L'article R4624-18 prévoit que tout travailleur de nuit mentionné à l'article L. 3122-5 et tout travailleur âgé de moins de dix-huit ans bénéficie d'une visite d'information et de prévention réalisée par un professionnel de santé mentionné au premier alinéa de l'article L. 4624-1 préalablement à son affectation sur le poste. Comment se fait-il qu'il y ait des dérogations à la loi ?

8. Autres questions.

8.1. Point sur le MOL et retour des salarié.es concerné.es ?

8.2. Le responsable amélioration continue passera-t-il sur toutes les machines pour voir les problèmes ?

8.3. Où en est-on des casques de communication sur 1628/2 ?

8.4. Date de la prochaine commission restaurant.